

# Lettre ouverte à Michel Vauzelle député de la XVI ème circonscription des Bouches du Rhône

Arles, le 29 octobre 2013,

## Objet : le dernier projet de réforme des retraites

### Monsieur le Député,

Non, le texte de loi que vous avez voté le 15 octobre, ne garantit ni l'avenir, ni la justice de notre système de retraites. La réforme proposée n'est ni équilibrée, ni juste et n'assurera pas les retraites des générations futures. **Elle est dans la suite de la déstructuration durable commencée par les réformes de 1993, 2003, 2010 et c'est bien son incurable défaut.**

Nous sommes satisfaits que l'ambition affichée soit la sauvegarde de notre système par répartition, mais les dispositions prises ne répondent pas à cet objectif.

Les sommes manquantes dans les caisses de retraite (le Conseil d'Orientation des Retraites dit 14 milliards d'euros aujourd'hui, 21 en 2020, 27 en 2040) ne valent pas, en regard d'autres dépenses publiques (par exemple les 200 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, donnés sans contreparties) de continuer à mettre en péril la solidarité intergénérationnelle et la confiance en l'avenir, nécessaires au « bien vivre ensemble » dans notre pays.

L'allongement à 43 ans de la durée de cotisation déstabilise complètement la confiance dans l'avenir. Alors qu'aujourd'hui le temps au travail n'est que de 36 ans en moyenne, on demande aux jeunes générations de cotiser plus pour toucher moins, cependant que l'amélioration de l'économie de notre pays passe par l'augmentation des qualifications et du niveau d'études.

La mise à contribution des retraités entache le contrat social passé avec ceux dont l'activité professionnelle a cessé et déstabilise aussi la confiance en l'avenir.

Les progrès de la productivité du travail permettent, toutes choses étant égales par ailleurs, d'envisager une diminution du temps au travail. L'allongement de l'espérance de vie est un bonheur, si c'est une vie en bonne santé, mais l'allongement du temps au travail dégrade la qualité de la fin de vie.

Nous réaffirmons notre opposition à l'allongement de la durée de cotisation, nous redisons que le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois. Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice pour les fonctionnaires et de revaloriser réellement le SMIC.

Nous sommes satisfaits de l'affirmation de la pris en compte de la pénibilité. Cependant, les dispositions contenues dans le texte que vous avez approuvé laisse à l'employeur la responsabilité de déclarer la pénibilité. Le choix entre abonder un compte « pénibilité » ou se former paraît illusoire, le prélèvement prévu d'un demi-milliard d'euros sur les entreprise à partir de 2020 paraît fort éloigné.

Si la possibilité de valider un trimestre à 150 heures de SMIC au lieu de 200 heures, permettra effectivement d'ouvrir des droits aux femmes victimes des temps partiels imposés et des bas salaires, la prise en compte de ces faibles revenus dans le salaire moyen sur 25 ans ne permettra pas d'améliorer les pensions des femmes et des travailleurs précaires. Une lutte efficace contre les discriminations professionnelles rapportera davantage aux femmes et aux caisses de retraite.

Nous sommes satisfaits de la prise en compte des années d'apprentissage, mais elles ne concernent qu'une faible partie des salariés. Le rachat des années d'études reste inaccessible pour un jeune s'installant dans la vie avec un salaire de débutant, la prise en compte des années de stage telle qu'elle est proposée entérine cette forme inacceptable d'entrée dans l'emploi pour les jeunes.

Notre système de retraites est varié, il est l'héritage de l'histoire sociale de notre pays. Le projet de loi ne traite pas la situation des poly-pensionnés, le compte unique de retraite ne prévoit pas la prise en compte de la variété des parcours professionnels, la décote est maintenue.

Nous étions 450 manifestants dans les rues d'Arles le 10 septembre, à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, FSU et Solidaires, pour dire notre volonté de maintenir notre système de retraite par répartition par des mesures justes et efficaces, pour nous opposer à tout allongement de la durée de cotisation, pour refuser l'opposition public/privé, pour dire que nous n'acceptons pas la sous-indexation des pensions et la mauvaise revalorisation des salaires portés aux comptes. Nous étions encore 80 le 15 octobre à Arles, à l'appel de la CGT et de FO, pour vous demander de ne pas voter ce texte.

Nous rappelons que pour nous, pour faire face à la situation, il faut rompre avec les politiques d'austérité. Pérenniser le système solidaire de retraite par répartition nécessite de réparer les injustices dues aux précédentes réformes. Il faut sortir des logiques qui ont diminué le niveau des pensions et créé des inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

Notre pays est un pays riche qui doit permettre à 60 ans un départ de la vie professionnelle avec un revenu de remplacement d'au moins 75% du salaire d'activité et en aucun cas inférieur au SMIC que nous voulons voir porté à 1 700€.

Vous nous aviez reçus avant le vote de la loi de « sécurisation de l'emploi », mais vous n'avez pas entendu notre avis. Force est de constater que la situation de l'emploi continue de se dégrader. Le mouvement mutualiste lance une campagne contre les effets désastreux de cette loi pour l'accès aux soins.

Nous sommes toujours disponibles pour vous rencontrer et échanger.

Nous vous demandons, Monsieur le Député, de ne pas voter le texte de cette dernière réforme des retraites quand il reviendra devant le Parlement. Il est injuste, inefficace, déstructurant pour la solidarité intergénérationnelle et le bien vivre ensemble dans notre pays.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre sincère considération.

***L'Union Locale des Syndicats CGT d'Arles***